



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2023 A ARENTHON

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Arenthon sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 01 février 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 7

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élue : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Gilles VANDERMARLIERE, Pierre CHAUTEMPS, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Allain BERTHIER, Bruno FOREL, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Alain PERNOLLET, Christian RAIMBAULT et Francis GOY

Dépôt de pouvoirs : Jacky GAVARD à Aline WATT CHEVALLIER

Absents :

Non excusés : Régis LAMURE et Arnaud LAYAT

Heure d'ouverture de séance : 19H35

Heure de clôture de séance : 20H40

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 11 janvier 2023
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Comptes de gestion 2022
5. Comptes administratifs 2022
6. Report des résultats
7. Débat d'orientations budgétaires
8. Remboursement de frais pour les dépenses éligibles au FIPHFP

9. Questions diverses

10. Informations diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° D23_02_08_08

OBJET : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AJOUTER à l'ordre du jour le point suivant :

Point 1 – Plan de financement prévisionnel de l'opération relative à la construction du siège

Délibération n° D23_02_08_09

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 JANVIER 2023

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 11 janvier 2023 à Boège

Délibération n° D23_02_08_10

OBJET : PROCHAINE REUNION

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE FIXER la prochaine réunion à Viuz-en-Sallaz, le 8 mars 2023.

Délibération n° D23_02_08_11

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2022

DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Délibération n° D23_02_08_12

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE DE GESTION 2022

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe eau potable, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Délibération n° D23_02_08_13

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2022

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe assainissement, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Délibération n° D23_02_08_14

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du Budget Principal de l'année 2022, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		215 153,05				215 153,05
Opérations de l'exercice	2 704 513,12	2 700 014,12			2 704 513,12	2 700 014,12
TOTAUX	2 704 513,12	2 915 167,17			2 704 513,12	2 915 167,07
Résultats de clôture Restes à réaliser		210 654,05				210 654,05
TOTAUX CUMULES		210 654,05				210 654,05
RÉSULTATS DEFINITIFS		210 654,05				210 654,05

DE CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CONSTATER que le compte administratif du Budget Principal de l'année 2022 fait apparaître un excédent d'exploitation de 210 654,05 €.

Délibération n° D23_02_08_15

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du Budget annexe Eau Potable de l'année 2022, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		3 643 305,28		1 531 667,42		5 174 972,50
Opérations de l'exercice	7 342 944,62	8 311 945,97	5 319 089,07	4 509 756,79	12 662 033,69	12 821 702,76
TOTAUX	7 342 944,62	11 955 251,25	5 319 089,07	6 041 424,21	12 662 033,69	17 996 675,46
Résultats de clôture		4 612 306,63		722 335,14		5 334 641,77
Restes à réaliser			2 107 589,98	1 247 079,04	2 107 589,98	1 247 079,04
TOTAUX CUMULES		4 612 306,63	2 107 589,98	1 969 414,18	2 107 589,98	6 581 720,81
RESULTATS DEFINITIFS		4 612 306,63		- 138 175,80		4 474 130,83

DE CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CONSTATER après la prise en compte des restes à réaliser, qu'aucun besoin de financement complémentaire de la section d'investissement n'est nécessaire,

DE CONSTATER que le compte administratif du Budget annexe Eau Potable 2022 fait donc apparaître un excédent d'exploitation de 4 612 306,63 €

Délibération n° D23_02_08_16

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif de l'année 2022, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		3 282 421,22		371 702,64		3 654 123,86
Opérations de l'exercice	6 605 610,77	6 771 599,02	12 663 077,65	11 320 485,29	19 268 688,42	18 092 084,31
TOTAUX	6 605 610,77	10 054 020,24	12 663 077,65	11 692 187,93	19 268 688,42	21 746 208,17
Résultats de clôture		3 448 409,47	970 889,72		970 889,72	3 448 409,47
Restes à réaliser			4 434 430,12	4 677 341,50	4 434 430,12	4 677 341,50
TOTAUX CUMULES		3 448 409,47	5 405 319,84	4 677 341,50	5 405 319,84	8 125 750,97
RESULTATS DEFINITIFS		3 448 409,47		-727 978,34		2 720 431,13

DE CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CONSTATER que le compte administratif du Budget annexe Assainissement 2022 fait donc apparaître un excédent d'exploitation de 3 448 409,47 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° N°D23_02_08_16 pour erreur matérielle.

Délibération n° D23_02_08_17

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DE RESULTATS

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation de 210 654,05 € à 50 % sur le budget annexe assainissement et 50 % sur le budget annexe eau potable.

Délibération n° D23_02_08_18

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AFFECTATION DE RESULTATS

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	3 657 169,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	4 612 306,63
<ul style="list-style-type: none"> EXCEDENT AU 31.12.2022 Exécution du virement à la section d'investissement (1) 	

<ul style="list-style-type: none"> Affectation complémentaire en réserves Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 	138 175,80 4 474 130,83
<ul style="list-style-type: none"> DEFICIT AU 31.12.20202 <ul style="list-style-type: none"> Déficit à reporter 	

Délibération n° D23_02_08_19

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTATS

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	3 413 574,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	3 448 409,47
A) EXCEDENT AU 31.12.2022 <ul style="list-style-type: none"> Exécution du virement à la section d'investissement (1) Affectation complémentaire en réserves Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 	727 978,34 2 720 431,13
B) DEFICIT AU 31.12.2022 <ul style="list-style-type: none"> Déficit à reporter 	

Cette délibération annule et remplace la délibération n° N°D23_02_08_19 pour erreur matérielle.

Délibération n° D23_02_08_20

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE PRENDRE ACTE des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Annexe Eau Potable 2023 comme suit :

Charges de personnel	1 805 000 €
Annuité de la dette	2 140 000 €
Amortissement des travaux	2 200 000 €
Recettes redevances	7 750 000 €
Subventions attendues	2 400 000 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 - Travaux	8 643 440 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	969 985 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	55 000 €

Délibération n° D23_02_08_21

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE PRENDRE ACTE des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Annexe Assainissement 2023 comme suit :

Charges de personnel	1 678 000 €
Annuité de la dette	2 867 000 €
Amortissement des travaux	2 350 000 €
Recettes redevances	5 800 000 €
Subventions attendues	6 319 000 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	9 148 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	814 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	80 000 €

Délibération n° D23_02_08_22

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LES DEPENSES ELIGIBLES AU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER le remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés pour les équipements spécifiques, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe,

D'AUTORISER le Président à signer toutes les formalités administratives y afférentes,

Délibération n° D23_02_08_23

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU SIEGE (POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR)

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER le plan de financement susvisé sous réserve du vote des budgets primitifs 2023 des budgets annexes assainissement et eau potable,

D'APPROUVER l'affectation des dépenses liées aux travaux d'investissement de la construction du siège ainsi que toutes les charges afférentes à cette opération à 50 % sur le budget annexe assainissement et 50 % sur le budget annexe eau potable,

D'APPROUVER l'affectation des recettes liées aux subventions d'investissement de la construction du siège à 50 % sur le budget annexe assainissement et 50 % sur le budget annexe eau potable,

SIGNATURES DU PROCES-VERBAL

Le Secrétaire de Séance
Sarah BARBIER



Le Président du Syndicat
Luc PATOIS

